

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 MARS 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
03/7/18
DOSSIER N°6770**

**CONTRIBUTION STATUTAIRE 2025 - SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES
EN LIMOUSIN**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Marie-Christine BUNLON à Patrice MORANCAIS
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : CONTRIBUTION STATUTAIRE 2025 - SYNDICAT MIXTE DE
GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN
LIMOUSIN**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du PNR de Millevaches en Limousin en date du 24/06/2016 et modifiés le 16/11/2018 ;
VU l'extrait de la délibération du Conseil syndical du 01/03/2022 ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-03/7/18 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Se décide :

- d'attribuer la somme de **41 524,00 €**, représentant la participation statutaire du Département pour l'année 2025, au fonctionnement du Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ;

- de verser cette participation financière au Syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental, au Chapitre 65, Article 6561, Fonction 54 (fonctionnement).

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, M. Valéry MARTIN, Mme Laurence CHEVREUX, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, Elus Membres du Syndicat Mixte de gestion du PNR Millevaches en Limousin

Adopté : 24 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET